

Historique du départ de BP

historique de cette affaire :

Devant nos inquiétudes, nous (Richard Deboom et moi-même) avons écrit au PDG de BPF :

Résumé de la réponse reçue de M. Patrick Haas (PDG de BPF):

- Confirmation d'un appel d'offre sur la complémentaire santé
- Les entités juridiques BPF et Castrol doivent fusionner
- Il y aurait eu un groupe de travail avec des actifs et des retraités des différents établissements
- L'appel d'offre a été initialisé hors Innoven (succédant à BP Lavéra).
- BP informe "maintenant" les organisations syndicales et est "en relation avec l'amicale des anciens de BP"
- Les adhérents actifs à MIP de BPF ne sont plus que de 300
- BP n'a pas l'intention d'oublier les retraités
- les retraités peuvent quitter MIP

L'AG extraordinaire, début de novembre 2005, répond à la question initiale.

BP SORT DE LA MIP

En effet, la DRH de BP a mis fin au contrat par courrier recommandé, avec effet au 31/12/2005

Autre info, non confirmée, **BP se désengagerait de l'UFIP pour adhérer à une autre Convention Collective.**

Aucune précision pour les futurs retraités BP (ils deviennent de fait de plus en plus rares) et confirmation du courrier reçu (cf ci-dessus) , à savoir que les retraités actuels peuvent rester à la MIP avec une participation financière mais la question qui se pose est "pendant combien de temps" ; Mais par contre il semblerait que la participation BP n'interviendrait pas pour les futurs retraités désirant rester à la MIP; en d'autres termes, BP fait le forcing pour les inciter à quitter MIP et rejoindre une autre compagnie de complémentaire santé.

Fin janvier 2006, un collectif MIP a été reçu le 25/1/06 à Cergy par Mr. Patrick Haas

En mars 2006, lors de la réunion de notre groupe régional, il est confirmé que BP a retenu une co-assurance Taitbout /Adiens/Bellini du groupe Magdebourg.

En gros, les licenciés économiques sans participation patronale (c'est le cas des licenciés pour raison dite économique de Lavéra), il y aurait le choix entre MIP et le nouveau assureur avec participation patronale. Ces personnes devront faire part de leur choix au moment de la liquidation de leur retraite. En cas de disparition de l'accord UFIP, BP garantit le maintien de la part patronale avec un accord spécifique BP/MIP.

Et si MIP, du fait des changements de ces dernières années, ne pouvait plus assurer la complémentaire santé (à ce jour, cela paraît improbable mais ..) les pré-retraités et retraités pourraient bénéficier des prestations des nouveaux co-assureurs Taitbout- Audiens-Bellini et conserver la part patronale. (source : CR de la réunion du 6/3/06 à Nimes)

Entre temps, la raffinerie BP de Lavéra a été cédée à INEOS

En 2008 INEOS quitte MIP. Parallèlement Naphtachimie prend MIP en contrat obligatoire.